

n° 196

JUIN
JUILLET
AOUT
2010

1,37€

snu92

BULLETIN TRIMESTRIEL DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET P.E.G.C. DES HAUTS- DE- SEINE



8^{ème} congrès du SNUipp

2 Institut de recherches de la FSU

3-6 Congrès départemental du 6 mai 2010 à Nanterre
et 8^{ème} congrès du SNUipp à Brive-la-Gaillarde

7 Budget 2011 8 Les dossiers du SNU

3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE
Téléphone 01 47 24 16 40
Fax 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>



SNUIPP

Fédération Syndicale Unitaire

L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU PUBLIE

Commande en ligne

<http://institut.fsu.fr/>

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Céline Potvin
Pascal Houdu (adjoint)

TRÉSORERIE/FICHER

Anne Guignon
Eric Racofier

SECTEUR ADMINISTRATIF

Sophie Verbrugge
Anne Guignon
Eric Racofier
Jacky Lizé
Pascal Houdu
Yves Briand

FORMATION - PÉDAGOGIE

Vanina Abassi
Éveline Mathonnière
Charlotte Boeuf
Patrick Pelloux
Céline Potvin

DÉBUT DE CARRIÈRE

Sabine Mazars
Olivier Mousseau
Elisa Raducanu
Pascal Houdu

SOCIAL - LAÏCITÉ

Yves Briand

DIRECTION D'ÉCOLE

Sophie Verbrugge
Stéphane Koper
Patrick Rabineau
Edmond Philippart

ASH

Christel Vergniol
Nathalie Hayi
Catherine Sceaux

COMMUNICATION

Yves Briand

SUIVI DES SOUS-SECTIONS

Patrick Rabineau
Éveline Mathonnière

LIAISON AVEC LE NATIONAL

Céline Potvin
Jacky Lizé

RETRAITÉS - PROTECTION SOCIALE

Yolande Traimond
Anne-Marie Mossant
Anne-Marie François
Gérard Le Corre
Yves Briand

AVS- EVS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Jacky Lizé



Bureau départemental
Permanences Section du SNU 92

3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49

Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. PARIS 19.929.50F

Caisse de solidarité
C.C.P. : PARIS 22.002.40W

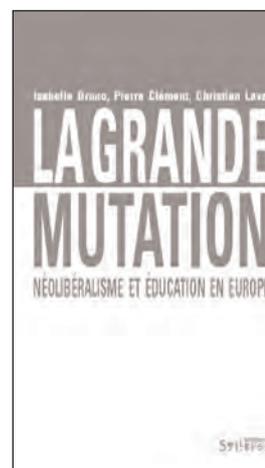
L'avenir de nos écoles et de nos universités se décide de plus en plus à l'échelle européenne. Encore mal connue, la politique de l'Europe en matière d'éducation reste peu visible alors même que son influence s'accroît. Connaître le sens de la « stratégie de Lisbonne » et du « processus de Bologne », c'est se donner la possibilité de mieux comprendre la grande mutation de nos institutions d'enseignement. C'est aussi comprendre le projet de société que l'Union européenne met en œuvre au travers des réformes nationales en se servant de relais multiples et parfois inattendus à l'intérieur de chaque pays.

L'enjeu de cette politique néolibérale est considérable. En rupture avec les bases humanistes de l'école, elle fait de cette dernière un instrument au service exclusif de la compétitivité économique dans le cadre du capitalisme globalisé. Par là, elle menace la formation de citoyens libres et le développement de la pensée et de la science.

De la mise en concurrence des écoles à la pédagogie des compétences, de l'évaluation quantitative à l'augmentation des droits universitaires, du pouvoir managérial à la professionnalisation généralisée des cursus, une cohérence s'impose par touches successives à tous les niveaux de l'enseignement : le projet de construire un « marché européen de la connaissance ».

Partout en Europe les mêmes réformes régressives engendrent des mobilisations qui demandent aujourd'hui à être coordonnées. Dans toutes les langues de l'Europe, les mots d'ordre disent un même refus de l'« école-entreprise » et de la « connaissance-marchandise ».

Le message de ce livre fortement documenté est clair : mieux connaître la politique européenne en matière d'éducation et de recherche, c'est se donner les moyens d'engager la lutte sur le terrain transnational où seule désormais elle peut être gagnée.



7 euros



Sylviane de Clamart

En fait, toujours à Issy, essayant de poursuivre l'œuvre laïque à Jules Ferry. Tu es l'image des instits dévouées mais non serviles, engagées mais non manipulées. Tu es reconnue par les élèves, les parents, les collègues et même parfois la hiérarchie sans qu'elle n'ose l'avouer. Tu as souvent raison. A nos congrès tu t'es illustrée, dans les manifs tu as scandé, sur toutes les radios tu t'es exprimée, quelle énergie pour les élèves tu as dépensée. Tu as dit que dans ta retraite tu continueras à nous aider, pour défendre cette école juste, les services publics et une idée généreuse et égalitaire de l'école, on compte sur toi, on veut bien encore entendre tes colères. Un GRAND MERCI du SNUipp (des collègues d'Issy et d'ailleurs)

**Le SNUipp 92
sera fermé
du 8 juillet
au 24 août
BONNES VACANCES**

N° 196 - 3^{ème} trimestre 2010 - Prix 1,37 €

Secrétaire de rédaction de SNU 92 : Yves BRIAND • Directeur de publication : Jacky Lizé

Imprimé au siège de la section

Commission Paritaire n° 1113S 06748 • Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2010 ISSN 1259-0029

Un moment important pour tous les syndiqués, pour la profession et pour l'avenir de l'école.

Tous les trois ans, notre syndicat invite tous ses adhérents à réfléchir et discuter pour déterminer les revendications à promouvoir dans la période à venir. A partir des documents édités nationalement (Fenêtre sur Cours « spécial congrès ») le SNUipp 92 a organisé une journée ouverte à tous pour les examiner et les enrichir. Le Congrès départemental a poursuivi la discussion pour ensuite arrêter les positions que notre section portera au Congrès national.

Sans revenir sur la totalité des débats, notre congrès a souhaité enrichir le texte national en rappelant nos revendications départementales, notamment sur l'Education Prioritaire, la formation des enseignants de l'ASH et particulièrement les enseignants référents, les emplois précaires (EVS, AVS). Sur deux points, le Congrès départemental a apporté des amendements importants.

1. la formation des maîtres :

Pour une nouvelle formation en adéquation avec une École ambitieuse pour tous les élèves, le SNUipp 92 revendique bien sûr l'abandon de la réforme préconisée par le gou-

vernement. Il se prononce pour une formation complète de haut niveau (disciplinaire et didactique, adossée à la recherche, intégrant aussi la connaissance du développement des enfants, du système éducatif :

« Ces exigences de formation supposent un cursus de formation initiale professionnelle complet avant toute prise de poste, alliant enseignement théorique et confrontation raisonnée avec la pratique (stages d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité préparés, suivi par des formateurs et exploités dans le cadre de la formation) »

Pour permettre la démocratisation à l'accès aux métiers de l'enseignement, l'élargissement de l'assiette et du montant des bourses d'études universitaires, la mise en place de pré-recrutement et l'établissement d'un véritable statut d'étudiant salarié avant le recrutement comme fonctionnaire stagiaire sont primordiaux.

Le SNUipp revendique :

- Des pré recrutements au niveau licence qui ouvrent droit au statut d'étudiants salariés pour étudiants qui se destinent au métier de professeur d'école et qui préparent un Master,
- Après l'obtention d'un Master, une année de stagiarisation pendant laquelle est dispensée une formation professionnelle complète (formation théorique et stages en responsabilité) qui ne peuvent excéder un tiers temps pour permettre les allers retours entre théorie et pratique.
- L'entrée dans le métier après titularisation doit être progressive alternant des aller retour entre théorie et pratique du métier.



Nanterre, le 6 mai 2010

Résolution du 8^{ème} congrès du SNUipp

Pour l'école, en proposant aux personnels et aux autres organisations, le SNUipp construira avec la FSU une rentrée avec un plan d'actions sur la durée débutant dès la rentrée:

- dès le premier jour : réunion avec les parents, AG qui débattent des suites de l'action, campagne d'affichage, écoles ouvertes ...
- grève la plus unitaire possible dans les premiers jours de la rentrée
- manifestation nationale en faveur de l'école
- États Généraux pour l'école
- Votation citoyenne sur le non remplacement

Ces initiatives pour le Service Public d'Education s'inscrivent dans un cadre plus large pour l'emploi, les salaires et les retraites.

Le congrès du SNUipp appelle à poursuivre dès la rentrée une campagne d'explication et d'action pour obtenir que le gouvernement retire son projet de réforme des retraites et ouvre de véritables négociations :

- en menant une campagne d'explication sur les conséquences des mesures sur les retraites et la nécessité de dégager d'autres financements
- en poursuivant pendant les congés et en septembre pendant le débat parlementaire une participation massive des enseignants des écoles aux actions interprofessionnelles engagées.

Il propose, avec la FSU, une journée de grève interprofessionnelle dès l'ouverture du débat parlementaire qui s'inscrit dans un mouvement de mobilisation générale construit dans la durée.

ALORS, MAINTENANT, DANS L'UNITE, AGIR SANS ATTENDRE!



Ce cursus de formation doit être la voie de recrutement principale, avec numérisation. Pour ajuster les recrutements aux besoins, un concours de recrutement sera organisé après l'obtention du Master ; les lauréats de ce concours bénéficieront d'une formation spécifique pendant l'année de stagiarisation afin de leur permettre d'acquiescer dans les meilleures conditions possibles une formation professionnelle complète. »

2. La direction et le fonctionnement de l'école

Le SNUipp 92, depuis des années avance des propositions pour faire évoluer le fonctionnement des écoles et la fonction de directeur. Le Congrès a donc amendé le texte national par l'ajout de la partie qui suit :

« Le SNUipp refuse la position de supérieur hiérarchique que l'administration tente de faire jouer aux directeurs d'école. Il revendique du temps de concertation inclus dans le temps de

service pour permettre le travail d'équipe et les échanges d'information afin que chacun puisse assumer pleinement ses responsabilités au sein des Conseils des Maîtres.(...)

Le SNUipp réaffirme que la fonction de direction d'école doit être revalorisée.

Il revendique :

- Une amélioration des conditions d'attribution des décharges d'enseignement, afin de dégager du temps pour toutes les directions, quelle que soit la taille des écoles,
- Une amélioration, avec péréquation, des moyens matériels en intégrant les nouvelles technologies
- Des moyens humains traduits en emplois statutaires pour assurer les tâches administratives,
- Une reconnaissance du temps nécessaire aux équipes en diminuant le temps de présence des enseignants devant les élèves
- La mise en place dans le cadre d'un stage d'un an, d'une formation spécifique, qualifiante et reconnue, dont le contenu intègre la préparation au travail en équipe avec la place et le rôle du directeur et du Conseil des Maîtres, ainsi que la préparation au travail de collaboration avec les divers partenaires,

- Une transformation des régimes indemnitaires en classement indiciaire »

D'autres questions ont également fait l'objet de prise de position : la revalorisation de notre carrière pour tous, la relance de l'éducation prioritaire, la défense du système de protection sociale et des retraites.

Comme chacun peut le voir, ce Congrès départemental a été studieux. Les participants ont essayé par la confrontation et la discussion d'arriver à des consensus les plus larges possible pour que notre organisation syndicale soit à même de développer les mouvements revendicatifs indispensables à partir de positions largement partagées.

Nous savons que la prochaine rentrée va être encore marquée par la volonté gouvernementale de casser notre Ecole en tournant le dos aux valeurs que nous voulons voir mises en œuvre.

A nous de faire connaître nos propositions et d'agir tous ensemble pour qu'elles deviennent réalité !



A Brive gaillardement

Thème 1:

« Pour que tous les élèves réussissent : défendre et transformer l'école publique »

Ce thème décrit le projet que porte le SNUipp sur les questions de l'école. Il aborde les problématiques liées au système éducatif à la fois en terme de finalités et de moyens. Nombre de propositions, issues de notre congrès départemental, avaient déjà été intégrées au texte national. Par contre sur plusieurs questions, le SNUipp92 a des mandats spécifiques notamment concernant la direction d'école et la formation des maîtres. Notre délégation est intervenue dans la commission à la fois pour réaffirmer nos mandats départementaux et faire en sorte que ce qui pouvait être intégré le soit.

1. L'éducation prioritaire

Les inégalités sociales, culturelles, économiques, territoriales... pèsent lourdement sur les résultats et les destins scolaires. La création des RAR en 2006, loin de relancer une politique ambitieuse, a été au contraire le signe d'un véritable abandon de l'éducation prioritaire. Le congrès départemental avait acté que l'Ecole Publique doit avoir l'ambition de donner à tous les élèves les moyens de la réussite scolaire, les écoles de l'Education Prioritaire ont besoin de réponses concrètes et rapides. Si cette revendication a bien réussi à faire synthèse, le détail des mesures que nous souhaitions voir apparaître n'a pas été intégré dans le texte définitif.

2. La formation des maîtres Enjeux de la formation

L'année 2009 a été marquée par le passage en

force de la réforme dite de la « mastérisation ». Cette réforme, dictée à la fois par des objectifs idéologiques et une volonté d'économie budgétaire a été rejetée par l'ensemble de la communauté éducative. Le congrès national du SNUipp avait donc un besoin urgent de construire un mandat clair et lisible par toute la profession. Chacun a pu prendre connaissance des mandats du SNUipp92.

Ce qui a fait débat au congrès national

- la place du concours : les mandats départementaux étaient très différents, ils allaient du pré-recrutement au niveau bac à des recrutements niveau master en passant par des pré-recrutements niveau licence (mandat du 92) ou des recrutements niveau licence.
- La place des stages : les étudiants peuvent-ils prendre une classe en responsabilité ?

La synthèse votée par le congrès

- une formation initiale professionnelle de deux ans rémunérée, rentrant dans le calcul de la retraite, reconnue par un Master avec une année de préparation au concours (M1) et une année de stagiairisation (M2).
 - Le développement du potentiel de formation par des équipes pluri-catégorielles dont les PIUFM et les MF, ainsi que la place des IUFM réaffirmée.
 - Un cadrage national des formations.
 - Aucun étudiant en charge de classe.
- Cette synthèse, bien qu'elle ne corresponde pas exactement aux mandats du SNUipp92, permet à notre syndicat de porter un projet lisible et ambitieux, et constitue une avancée dans notre réflexion sur la formation professionnelle que nous voulons pour les enseignants du premier degré.

Le SNUipp mettra tout en œuvre pour obtenir des mesures qui aillent dans le sens de ces revendications.

3. La maternelle

Cette année, dans les documents préparatoires, avait été posée la question de l'obligation scolaire à partir de 3 ans. Si cette revendication peut sembler attrayante, elle est dangereuse dans le contexte actuel. Tout d'abord, rendre l'école obligatoire à 3 ans n'améliorerait en rien les conditions d'accueil des enfants, ensuite ce serait un formidable outil pour définitivement supprimer les classes de TPS. La délégation du SNUipp92 a donc porté ce mandat lors des votes qui ont eu lieu lors du congrès national. Seules quelques sections départementales se sont exprimées pour la scolarisation à partir de trois ans.

4. La direction et le fonctionnement des écoles.

Concernant la direction, le SNUipp92 porte depuis très longtemps un mandat spécifique. Il résulte à la fois des échanges lors des précédents congrès, mais aussi des réunions que nous avons pu organiser sur cette question. En effet, si le directeur est un enseignant, il a une fonction spécifique au sein de l'école. Afin de l'aider dans sa pratique et d'assurer une reconnaissance institutionnelle, le SNUipp92 revendique la mise en place d'une formation qualifiante. Cette position ne fait pas du tout synthèse au niveau national. Néanmoins, au fil de nos interventions, les idées que l'on porte progressent. Dans les textes du congrès votés cette année, apparaît l'expression « formation spécifique et reconnue », ce qui constitue pour nous une avancée. A ce nouveau mandat national s'ajoute bien entendu les revendications suivantes :

- Du temps supplémentaire de décharge pour tous les directeurs
- Une aide pérenne à la direction et au fonctionnement d'école par la création d'emplois statutaires.
- Une remise à plat des missions et responsabilités
- Une reconnaissance financière
- la création d'un outil clair d'aide à la direction d'école regroupant les références des textes en vigueur.
- Le conseil des maîtres doit bénéficier d'une meilleure reconnaissance institutionnelle.





••• Thème 2 :

L'école et ses personnels

Au moment où les personnels, comme l'ensemble des salariés, subissent de plein fouet les conséquences désastreuses de la crise financière et des politiques menées, ce thème était particulièrement sensible et important. Les congressistes ont donc largement débattu des carrières des enseignants du 1^{er} degré mais aussi des autres personnels des écoles (AVS, EVS...).

En lien avec le thème 1, il a été réaffirmé la nécessité d'un recrutement à la hauteur des enjeux et ambitions du Service Public d'Éducation. Les restrictions budgétaires conduites par le biais de la RGPP et les annonces sur de nouvelles suppressions de postes affaiblissent au quotidien la qualité de l'enseignement et le service rendu aux usagers mais rendent les conditions de travail également encore et toujours plus difficiles. La SNUipp a d'ailleurs réaffirmé la nécessité de voir se développer **une véritable**

médecine de prévention et de soin afin de limiter la souffrance au travail de plus en plus présente et dénoncée par les enseignants du 1^{er} degré. (Sur ce sujet, Françoise LANTHEAUME, chercheuse à Lyon III a présenté ses travaux au cours du congrès.).

Le SNUipp a également réaffirmé avec force **les droits des personnels au temps partiel**, à un reclassement ou poste adapté en cas de besoin ainsi qu'à un véritable aménagement des fins de carrière. La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires a été de nouveau condamnée.

La question de **la revalorisation salariale** a bien évidemment été discutée. Le SNUipp a bien évidemment rappelé que les mesures annoncées étaient largement insuffisantes et ne concerneraient qu'un quart de la population enseignante. Au contraire, c'est bien une réelle revalorisation pour tous qui est demandée afin de garantir la progression du pouvoir d'achat et en finir avec les inégalités salariales.

Le sujet de l'élargissement de **l'accès à la Hors Classe** a très largement fait débat, des départements craignant qu'un tel processus entraînerait de fait un recours encore plus important au mérite et à l'arbitraire et risquerait de remettre en cause le mandat du SNUipp d'un accès pour tous à l'indice terminal 783 de la Hors Classe. Une campagne sera menée afin de mobiliser de nouveau l'ensemble des collègues sur ce sujet. Notre mandat départemental d'un plus grand accès à la Hors Classe n'a donc pas été retenu mais le débat qui a eu lieu a été fort intéressant et a prouvé une évolution notable en son sens.

La **discussion sur les retraites** (au moment même des annonces par E. Woerth) a réaffirmé les revendications de la FSU sur le sujet (**37.5 ans pour tous, 75% et 60 ans**) tout en condamnant très durement et en réclamant le retrait du projet.

Enfin, le SNUipp a réaffirmé **son refus de la précarisation croissante** dans les écoles en réclamant que les emplois nouveaux apparus dans les écoles soient confiés à des personnels formés et mieux considérés. Sur la question spécifique des AVS, le SNUipp réclame la mise en place **d'un véritable service public de l'accompagnement** avec une professionnalisation des personnels en poste actuellement ou à venir. (L'ensemble du texte amendé a été adopté à 99,45%)

Thème 3 :

La plupart des amendements proposés par le congrès du SNUipp 92 ont été intégrés au texte final, soit directement, soit après débat. Pendant les commissions, les discussions ont principalement porté sur la **reconquête des droits syndicaux** (réunions d'informations syndicales, loi sur le service minimum, CAPD...) et la façon de construire une campagne à laquelle la majorité des enseignants puisse adhérer, en particulier sur le thème des réunions d'informations syndicales.

L'autre point de discussion a porté sur **les nouvelles formes d'action**, parfois très individuelles (type désobéisseurs), qui se sont développées ces trois dernières années et sur la nécessité pour le SNUipp et le monde syndical en général de faire déboucher les différentes formes de mobilisation sur l'action collective. Le souci de proposer des formes d'action rassemblant la plus grande partie de la profession et permettant de construire un rapport de force favorable pour contrer la politique gouvernementale a été au cœur des débats pendant ce 8^{ème} congrès du SNUipp-FSU.

Enfin, nous avons réfléchi sur la place des femmes et des jeunes militants dans le syndicat et sur la façon de leur permettre de concilier un engagement militant avec leur vie personnelle et professionnelle.

Les propositions portées par le congrès du SNUipp 92 (une des délégations les plus jeunes et les plus féminisées!), mais également par d'autres sections départementales sur la nécessité de développer un mode de fonctionnement différent pour s'adapter aux nouvelles formes de militantisme et donc de repenser nos modes d'organisation ont fait consensus.



Brive, le 17 juin 2010

Suppressions à tous les étages : Nous ne devons pas les laisser faire !

Des fuites ont rendu publiques les orientations budgétaires du gouvernement. Un mot-clé: austerité à tous les étages... Bien sûr, comme d'habitude, les mesures préconisées sont justifiées par des considérations soit disant de bon sens ou scientifiques... Mais le résultat est là: pour récupérer quelques 16 000 postes, de nouveaux coups seront portés à l'Ecole Publique. Voici les 5 « leviers » choisis.

1. Augmenter la taille des classes :

D'abord une justification pseudo scientifique: « les études et expériences les plus récentes indiquent que la diminution des effectifs dans les classes n'a pas d'effet avéré sur les résultats des élèves et il ajoute pour couper court à d'éventuelles critiques: « La réduction ou le maintien de la taille des classes doit ainsi être réservée aux secteurs relevant de l'éducation prioritaire et être strictement accompagnée (pédagogie) et encadrée (évaluation). (...) L'augmentation de la taille des classes peut donc être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves. » C.Q.F.D.! Pratiquement, le gouvernement annonce son objectif: « une augmentation de 1 élève par classe en moyenne devrait se traduire, au niveau national, par une économie de près de 10 000 classes »

L'intérêt des élèves, les conditions de travail, aux oubliettes... Au nom de la récupération de postes, les conditions d'enseignement sont sacrifiées, une fois de plus!

2. Baisse de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans.

Depuis plusieurs années, le ministère a diminué le taux de scolarisation des moins de trois ans de près de moitié. Il se prépare à faire encore plus fort. Dès l'exposé des motifs, il montre le peu de cas qu'il fait des petites sections: « Les études disponibles ne démontrent pas

que la scolarisation à deux ans constitue un avantage évident dans toutes les situations par rapport à d'autres modes de garde alternatifs » Les chercheurs sont loin d'être aussi tranchés et chacun appréciera le « mode de garde alternatif »!

Et le ministère donne la marche à suivre: « Sur la base du constat de la rentrée 2009, l'approche générale consiste à calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de moins de deux ans scolarisés, puis d'appliquer à ces écoles les seuils d'ouverture de classes de l'inspection d'académie concernée (...) Lorsque la pratique des seuils d'ouverture a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants: 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres. »

3. Réduction du besoin de remplacement dans le premier degré.

Deux angles de bataille pour le gouvernement:

- s'attaquer à la formation continue sur le temps de travail: « Il s'agit pour l'académie d'explorer une voie qui consiste à organiser tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence (...) ou mieux, en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires). »
- introduire des précaires pour éviter que le non remplacement des maîtres soit visible pour l'opinion: « Par ailleurs, une piste d'optimisation dans le recours à des non titulaires en substitution à des titulaires pour assurer une part du remplacement, **les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 %.** » Et il détaille ses intentions: « Dans le cadre de la réforme du recrutement, il est judicieux d'offrir à des étudiants la possibilité de se familiariser avec la pratique enseignante, en dehors des stages déjà prévus pour les étudiants en master. (...) le recours aux non - titulaires sur les besoins de remplacement courts, les titulaires étant mobilisés sur les absences de longue durée »

4. Sédentarisation des enseignants « hors la classe »

C'est la reprise d'arguments populistes en direction de l'opinion voulant accréditer que trop d'enseignants n'ayant pas de classes, sont in-

utilement coûteux. Sont cités entre autres: les enseignants de RASED, de CLIN, ceux exerçant dans les hôpitaux, les Conseillers Pédagogiques. « Ces personnels représentent 25 353,5 emplois à la rentrée 2009. » Et de justifier ainsi ces suppressions par la réforme Fillon: « La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages » (...) Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED, qui s'ajoute à cet effort, doit évoluer. »

5. Intervenants en langues vivantes et assistants étrangers dans le premier degré.

« Depuis plusieurs années, le cursus des professeurs des écoles leur permet d'être habilités à enseigner les langues vivantes à l'école » (...) Il convient donc de s'interroger sur le potentiel des personnels extérieurs à l'école destinés à l'enseignement des langues vivantes. » Leur suppressions permettrait « l'économie » de quelques 2 500 postes! C'est sans aucun doute le seul argument pris en compte!

Nous ne pouvons laisser faire, nous ne laisserons pas faire!

La lecture de cette feuille de route gouvernementale en dit long sur la vision de l'école de nos gouvernants. Avec la Loi d'Orientation Fillon, la réforme de la formation des maîtres, cette politique budgétaire va modifier en profondeur l'Ecole Publique, ses missions en tournant le dos aux valeurs de progrès auxquelles nous sommes attachés. Alerter les parents, l'opinion publique, porter haut et fort nos revendications et organiser la lutte avec tous ceux qui veulent une Ecole Publique Laïque ambitieuse pour les jeunes et ses personnels, c'est ce à quoi nous nous attellerons dès la rentrée.

Ensemble,
nous devons

gagner !



Remise en cause des droits à retraite pour les mères de trois enfants

Le projet de loi de réforme des retraites rendu public le 17 juin sera discuté en Conseil des Ministres le 13 juillet 2010. L'article 18 précise les modalités de suppression du dispositif de retraite anticipée pour les mères de trois enfants.

1/ Le droit serait supprimé pour les fonctionnaires qui n'auront pas rempli les conditions (15 années de service, 3 enfants sous les conditions d'interruption prévues à l'article R 37 du code des pensions) avant le 1er janvier 2012.

2/ Le droit de départ anticipé sera maintenu pour les collègues qui remplissent ces conditions avant le 1er janvier 2012 mais selon deux cas de figure:

- Si la demande de mise à la retraite parvient à l'administration **avant le 13 juillet 2010**, les modalités de calcul sont celles de l'année où la collègue a rempli les deux conditions, 15 ans de service et 3 enfants.
- Si la demande de mise à la retraite parvient **après le 13 juillet 2010**, les modalités de calcul (décote, taux d'annuité...) sont celles de l'année où la collègue aurait atteint l'âge légal de départ selon la nouvelle loi (par exemple 57 ans si elle est institutrice et née après le 1er janvier 1961).

Pour bénéficier d'une pension déterminée selon les anciennes modalités (2% par annuité pour celles qui avaient 3 enfants et 15 ans de service au 31/12/2003), la demande devra donc être déposée impérativement avant le 13 juillet 2010.

En théorie, selon l'article D1 du code des pensions, la demande d'admission à la retraite doit être adressée par la voie hiérarchique, au moins six mois avant la date à laquelle il souhaite cesser son activité. Il en est accusé réception. Pour demander sa mise à la retraite au 31 décembre 2010, il faut donc avoir adressé sa demande avant le 1er juillet.

Le SNUipp intervient auprès du ministère pour que les collègues puissent partir dès le 1er septembre 2010 si c'est leur choix, compte tenu de la nouvelle réforme. Nous vous conseillons d'informer les collègues pour qu'ils fassent leur demande en ce sens.

Si la radiation des cadres est une décision irréversible, une demande de départ peut toujours être annulée jusqu'à cette date. On peut toujours envisager des évolutions plus favorables...

Fabienne, ancienne institutrice, née en 1962, avec 15 ans de service actifs, et 3 enfants en 2000.

- Elle a demandé avant le 13 juillet 2010 à prendre sa retraite anticipée à compter du 1er septembre 2010. Les paramètres sont ceux en vigueur avant la réforme de 2003, son taux de liquidation est donc égal à 25 annuités x 2 % du traitement des 6 derniers mois, soit 50 %.
- Elle décide de prolonger un an et dépose sa demande après le 13 juillet 2010. Elle aurait 57 ans en 2019. Ce sont les paramètres de cette année là qui s'appliqueront. Elle subira donc la totalité de la décote et le taux d'annuité en vigueur en 2019. Son taux de liquidation passe à 37,5 % !

Le 24 juin 2010, le secrétaire du SNUipp a adressé un courrier au Ministre Luc Chatel lui demandant de respecter l'engagement qui prévoyait que les instituteurs intégrés dans le corps de PE et ayant accompli 15 ans de service puissent bénéficier du maintien des services actifs. Disposition confirmée par l'article 69 de la loi N°2003-775 du 21 août 2003



Paris, le 24 juin 2010